Les femmes et la protection des pensions

Présentation de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Au Comité permanent de la condition féminine



Ottawa, 19 novembre 2009



Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

565, boulevard Crémazie est, bureau 12100 Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : (514) 383-8000 Télécopieur : (514) 383-8004 Site : http://www.ftq.qc.ca

Dépôt légal 4^e trimestre 2009 Bibliothèque nationale du Québec ISBN 978-2-89639-089-1 La FTQ est la plus importante centrale syndicale au Québec avec plus d'un demi-million de membres, dont plus du tiers sont des femmes. Par conséquent, la FTQ représente le plus grand nombre de travailleuses syndiquées au Québec et aussi la plus représentative puisque nos membres se retrouvent dans tous les secteurs d'activités de notre économie, y compris dans la sphère fédérale. On estime à plus de 100 000 de nos membres, dont un très grand nombre de femmes, qui travaillent dans les banques, le transport aérien, ferroviaire, routier, maritime, les services postaux, les télécommunications et la fonction publique fédérale.

Ensemble, nous avons développé une expertise dans le domaine des régimes de retraite, tant dans le secteur public que privé. Nous avons été de toutes les luttes ayant menées à des améliorations des régimes de retraite au Québec.

Au fil des ans, la FTQ a multiplié ses interventions : tenue d'activités avec nos syndicats affiliés et sessions de formation afin de mobiliser nos membres sur cette importante question.

Présent également sur la scène politique, la FTQ intervient régulièrement au moyen de dépôt de mémoires en commission parlementaire et de pressions politiques sur ce sujet.

La FTQ se présente ici pour vous parler de l'importance de maintenir, d'améliorer et de ne pas faire de coupure aux régimes publics compte tenu de leur caractère déjà trop modeste. La FTQ constate que le projet de loi C-51 sera adopté à la vitesse grand « V ». Nous ne pouvons que déplorer l'absence d'une large consultation publique sur les changements proposés et la manière insidieuse dont on a faufilé des coupures au Régime de pensions du Canada (RPC) dans un projet de loi à caractère budgétaire. Qui plus est, l'adoption de C-51 renforcera la probabilité que le gouvernement québécois procède lui aussi à des coupures au Régime des rentes du Québec, notamment pour les retraites anticipées entre 60 et 65 ans.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait qu'au Québec, la situation financière du régime semble encore plus précaire, et ce, en raison d'une démographie et d'un marché du travail moins favorable que dans le reste du Canada et que le gouvernement québécois est confronté à l'éventualité d'une hausse de cotisation pour y faire face. Tandis que le RPC, comme le déclaraient les ministres des finances en mai dernier dans le cadre de l'examen triennal du régime repose toujours sur une solide assise financière; c'est pourquoi ces derniers ont convenu que le taux de cotisation restera fixé à son niveau actuel, qui est de 9,9 % des gains.

C'est dans ce contexte que nous sommes très inquiets par l'absence de transparence qui caractérise les travaux du groupe dirigé par M. Jack Mintz et dont le rapport doit être livré à la prochaine réunion annuelle des ministres des finances en décembre prochain à Whitehorse. Ce groupe a le mandat, comme vous le savez mieux que nous, de proposer aux ministres des finances une vision de ce que devrait être le système canadien des retraites dans le contexte actuel.

Voilà pourquoi nous profiterons du temps qu'il nous reste pour partager avec vous notre réflexion sur ce que le système de retraite canadien devrait être, particulièrement du point de vue des femmes

En termes d'objectifs, le système canadien de revenu à la retraite devrait assurer à toutes les femmes un revenu minimum décent, le maintien de leur standard de vie à la retraite et la protection de ce revenu face à l'inflation. Et ce, en tenant compte du fait que les femmes, en raison de leurs responsabilités familiales, sont amenées à se retirer du marché du travail ou à ralentir leurs activités. De toute façon, elles gagnent nettement au départ moins que les hommes.

Pour la FTQ, la clé d'une bonne couverture des femmes passe par une amélioration des régimes publics qui, seuls, sont en mesure de réaliser les objectifs cités plus haut. Surtout lorsque l'on reconnaît la plus grande dépendance des femmes face aux régimes publics. En effet, les femmes tirent en moyenne 54,4 % de leur revenu de sources publiques comparativement à 38 % pour leurs contemporains masculins. Ces chiffres proviennent du *Tableau sur les Sources de revenus des personnes âgées de 65 ans et plus, selon le sexe, Québec 2006*.

Bref, les femmes ont besoin des régimes publics!

L'expérience des 40 dernières années nous a démontré les limites d'un système reposant sur la participation volontaire des employeurs à des régimes complémentaires de retraite ou sur la capacité pour tous les contribuables, quel que soit leur niveau de revenu, d'épargner suffisamment en vue de leur retraite. Dans les faits, selon les statistiques publiées par la Régie des Rentes du Québec (RRQ), le taux de couverture des régimes complémentaires de retraite au Québec stagne autours de 40 % des travailleurs dans leur ensemble et on sait qu'une infime minorité des contribuables, les plus fortunés, accaparent à eux seul la part du lion de la déduction fiscale pour les REÉR.

La réforme la plus significative qui pourrait être introduite serait d'augmenter le taux de remplacement du RPC/RRQ, qui est présentement de 25 %, à un taux plus élevé, idéalement 50 % comme l'a également proposé le CTC. Ce changement serait capitalisé et entrerait en vigueur progressivement sur un horizon de 30 à 40 ans. Compte tenu que le taux de couverture du RPC/RRQ est presque universel, cette réforme aurait à terme pour effet de relever le niveau de revenu des femmes à la retraite. Il va de soi que les dispositions actuelles relatives aux soins des enfants de moins de 7 ans et le retrait pour fin de calcul des années à plus faible revenu (15 % qui sera bientôt 17 %) devraient être maintenus et s'appliqueraient à ce nouveau volet. La FTQ verrait aussi d'un bon œil le relèvement du maximum des gains admissibles de 100 % à 125 % ou même 150 % du salaire industriel moyen afin que le RPC ainsi amélioré couvre une grande partie de la population travailleuse.

Incidemment, une telle approche aurait aussi comme effet positif d'améliorer significativement les perspectives de sécurité de revenu à la retraite de la main-d'œuvre atypique, dont une majorité sont des femmes.

Pour la FTQ, toute expansion du RPC/RRQ doit prendre la forme d'une prestation déterminée. Certainement pas celle d'un régime à cotisation déterminée et encore moins sous la forme d'un régime à cotisation volontaire. Nous croyons que seule une option publique à prestation déterminée permet de garantir aux femmes une sécurité du revenu sur une base viagère et dont le risque serait assumé par les cohortes successives de cotisants au régime.

Sur cette question, la FTQ partage l'opinion de M. David Denison, président et chef de la direction de l'Office d'investissement du RPC, qui a reconnu les grandes faiblesses d'un régime à cotisation déterminée soit, dans ses propres mots :

- L'exposition des cotisants individuels au risque lié au marché durant les années de participation au régime et en particulier à la possibilité que l'épargne soit insuffisante pour produire un niveau de revenu de retraite adéquat si le départ à la retraite survient après une période de rendements médiocres des placements comme celle que nous avons connue récemment;
- En outre, les cotisants individuels assument le risque de survivre à leur épargne;
- L'explication des options et des rendements des placements à des millions de titulaires de comptes individuels constituerait une tâche très exigeante. De plus, rien ne garantit que les choix de placements seraient avisés et les résultats, satisfaisants.¹

Ceci étant dit, si l'option d'une augmentation du taux de remplacement du RPC/RRQ était retenue, la FTQ aurait alors moins d'objections de principe à l'introduction d'un volet de cotisation volontaire au RPC/RRQ comme mécanisme complémentaire au taux de remplacement de 50 % désormais déjà assuré par le RPC.

Au-delà des avantages qu'en retirerait l'ensemble des femmes sur le marché du travail, nous nous attendons à ce que l'entrée en vigueur progressive de cette mesure atténuerait la pression sur les employeurs promoteurs de régimes complémentaires de retraite, car ces régimes verraient alors leur rôle réduit, pour ce qui est du service futur à tout le moins, compte tenu du taux de remplacement plus élevé désormais assuré par les régimes publics.

Si l'option privilégiée par la FTQ était retenue, **nous pensons qu'il faudrait améliorer les prestations des régimes de base sur une base transitoire**. Par exemple, le CTC recommande d'accroître le supplément de revenu garanti (SRG) de 15 % afin qu'aucune personne âgée ne vive dans la pauvreté. Au passage, la FTQ salue l'initiative du gouvernement fédéral de hausser de 500 à 3 500 \$ l'exemption des gains pour les fins du

¹ Le modèle canadien : De la viabilité à la suffisance, Allocution de David Denison, président et chef de la direction Office d'investissement du RPC, 16^e Conférence internationale des actuaires et statisticiens de la sécurité sociale, 16 septembre 2009, Ottawa (Canada).

SRG; par contre, nous sommes d'avis que cette exemption ne devrait pas se limiter aux seuls revenus de charge ou d'emploi, mais s'appliquer à l'ensemble des revenus.

Nous tenons à préciser que pour une contribuable québécoise de plus de 65 ans, qui disposerait d'un revenu entre 17 et 21 000 \$, un retrait de son REÉR de 1000 \$ se traduit actuellement par une diminution du SRG et une hausse des impôts et cotisations totalisant 800 \$, ne lui laissant qu'un maigre 200 \$ net, ce qui n'incite guère à épargner en vue de la retraite.

En conclusion, la FTQ partage vos préoccupations sur l'importance que le système canadien de retraite assure une sécurité de revenu et une dignité aux travailleuses canadiennes qui partent à leur retraite. Nous réitérons notre forte préférence pour qu'une large consultation publique se fasse au Canada sur les pistes de solutions envisagées et nous nous engageons auprès de vous à participer activement et de façon constructive à ce processus de consultation.

Merci de votre écoute.

ANNEXE
Sources des revenus des personnes âgées de 65 ans et plus, selon le sexe, Québec, 2006

Source du revenu	Femmes		Hommes		Montant
	Montant moyen (a)	% qui reçoit	Montant moyen (a)	% qui reçoit	femmes/ Montant hommes
PSV SRG RRQ/RPC	5 471 \$ 2 296 \$ 4 079 \$	98,8 % 54,3 % 84,3 %	5 396 \$ 1 631 \$ 6 299 \$	98,2 % 43,9 % 96,3 %	101 % 141 % 65 %
Total public	11 846 \$	n.d.	13 326 \$	n.d.	89 %
Pensions privées, REER, FERR, etc.	5 157 \$	48,8 %	10 933 \$	67,0 %	47 %
Revenus de patrimoine	3 534 \$	n.d.	6 192 \$	n.d.	57 %
Revenus d'activité	867 \$	n.d.	4 112 \$	n.d.	21 %
Autres revenus	505 \$	n.d.	841 \$	n.d.	60 %
REVENU TOTAL	21 909 \$	n.d.	35 404 \$	n.d.	62 %
% sources publiques	54,4 %		38,0 %		

Source : Ministère des Finances et ministère du Revenu, 2009, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2006*, Québec : Gouvernement du Québec, tableau 3.

Note : (a) Le montant moyen s'applique à l'ensemble des contribuables et non pas aux seules personnes qui reçoivent des revenus de cette source.

Tableau extrait de Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec. Mémoire déposé par quatorze groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des affaires sociales, septembre 2009, p. 76.

APPENDIX
Sources of income of persons aged 65 and over,
by sex, Quebec, 2006

Source of income	Women		Men		Amount
	Average amount (a)	% who get it	Average amount (a)	% who get it	women/ Amount men
OAS GIS	5 471 \$ 2 296 \$	98,8 % 54,3 %	5 396 \$ 1 631 \$	98,2 % 43,9 %	101 % 141 %
QPP/CPP Total public	4 079 \$ 11 846 \$	84,3 % n.d.	6 299 \$ 13 326 \$	96,3 % n.d.	65 % 89 %
Private pensions, RRSPs, RRIFs, etc.	5 157 \$	48,8 %	10 933 \$	67,0 %	47 %
Investment income	3 534 \$	n.d.	6 192 \$	n.d.	57 %
Employment income	867 \$	n.d.	4 112 \$	n.d.	21 %
Other income	505 \$	n.d.	841 \$	n.d.	60 %
TOTAL INCOME	21 909 \$	n.d.	35 404 \$	n.d.	62 %
% from public sources	54,4 %		38,0 %		

Source : Ministère des Finances et ministère du Revenu, 2009, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2006*, Québec: Gouvernement du Québec, tableau 3.

Note : (a) The average amount is based on all taxpayers and not only those persons receiving income from that source.

Table taken from Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec. Mémoire déposé par quatorze groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des affaires sociales, septembre 2009, p. 76.